

**NOTE D'INFORMATION  
SUR LES PROCEDURES DE PRISE EN CHARGE  
DES COUTS DE FORMATION**

Non salarié  
ou  
Conjoint  
collaborateur

- 1) Vous êtes Chef d'Entreprise non salarié ou conjoint collaborateur et dûment inscrit au Registre du Commerce.

Il vous appartient de prendre contact avec le « Point Relais AGEFICE » dont vous relevez (cf encadré ci-contre).

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Copie de votre extrait K.bis
- Un R.I.B
- Une notification d'affiliation, de versement ou de dispense de versement au RSI.

**Point relais AGEFICE :**  
**Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Tarbes**  
Boulevard Kennedy  
B.P.350  
65003 Tarbes  
Mme Roseline DUCOS  
Tel : 05 62 51 88 71

Salarié

- 2) Vous êtes salarié d'une entreprise dûment inscrite au Registre du Commerce, vous pouvez prétendre à une prise en charge de ce stage.

Il vous appartient de prendre contact avec la délégation régionale du FAFIH dont vous relevez.

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Eventuellement une copie de votre extrait K.bis

**FAFIH :**  
Délégation Sud  
Les Portes D'occitanie  
94, Avenue des Minimes  
31200 Toulouse  
Mme Dominique ANDREU  
  
Tel : 05 34 40 96 30